

Thème de la formation	« Contrôle psychométrique de la fiabilité des données neuropsychologiques - La validité des symptômes et des performances », Reims	
Tarif	250 euros (membres d'une Compagnie), 200 euros pour une inscription avant le 15/07/2026 350 euros (non-membres), 200 euros pour une inscription avant le 15/07/2026	
Durée	2 demi-journées de 4 heures 1 ^{ère} journée de 14h à 18h, 2 ^{ème} journée de 9h à 13h	
Date	Jeudi 8 octobre 2026 (après-midi) et vendredi 9 octobre 2026 (matinée)	
Effectif de stagiaires	50	
Prérequis	Être inscrit auprès d'une cour d'appel ou d'une cour administrative d'appel	
Public concerné	Psychologues, neuropsychologues, médecins, avocats spécialisés dans le dommage corporel	
Lieu de la formation	Cour d'appel de Reims	
Modalités et délais d'accès	l'adresse exacte sera transmise ultérieurement sur les documents de formation, la salle indiquée sur panneau fixe à l'entrée du bâtiment le jour de la formation	
Objectifs pédagogiques	La fiabilité des données recueillies lors d'une évaluation neuropsychologique constitue une question fondamentale lors des examens cliniques et plus particulièrement experts. Cette formation abordera les bases scientifiques et les méthodes rigoureuses proposées pour permettre de contrôler ces aspects d'un point de vue psychométrique, au moyen des concepts et des outils de validité des symptômes et des performances. La première partie de la formation sera consacrée aux aspects théoriques (jour 1), tandis que la seconde abordera la mise en pratique (jour 2).	



Programme :

JOUR 1 FORMATION (jeudi 8 octobre 2026) :

- **La validité en théorie**

13H45 Ouverture de l'accueil des participants

14H00 Introduction – Le mot d'accueil

14H15 Début de la formation

Animation collégiale par l'expert Monsieur **Vincent VERDON**

Vincent VERDON est Suisse, docteur en neuropsychologie spécialisé dans l'expertise du dommage corporel, ayant obtenu l'exigeante certification SIM destinée aux experts médicaux de son pays. Il dispose d'une spécialisation dans l'appréciation de la capacité de travail. Ayant publié des travaux de neuropsychologie clinique, il s'intéresse depuis plusieurs années à la problématique spécifique de la fiabilité des données neuropsychologiques psychométriques et des symptômes rapportés par les victimes. Il a participé au Forum de la Société de Neuropsychologie de Langue Française (SNLF) 2024 portant sur l'expertise neuropsychologique, dont un ouvrage va paraître prochainement chez De Boeck avec un chapitre qu'il a écrit sur ce thème.

Les objectifs de la formation :

Comprendre théoriquement quels sont les biais qui peuvent exister dans le recueil de données psychométriques ou les doléances et les méthodes psychométriques disponibles pour départager les biais générant des tableaux fonctionnels cohérents (en lien avec une dépression, une importante fatigue,...) des biais entraînant des résultats discordants (absence d'investissement des tests, simulation...).

17H45 Test de connaissance

18H00 Fin de la 1^{ère} journée de formation

JOUR 2 FORMATION (vendredi 9 octobre 2026) :

- **La validité en pratique**

8H45 Ouverture de l'accueil des participants

9H00 Introduction – Le mot d'accueil

9H15 Début de la formation

Animation collégiale par l'expert Monsieur Vincent VERDON

12H45 Test de connaissance

13H00 Fin de la 2^{nde} journée de formation





C.N.C.E.J

« Contrôle psychométrique de la fiabilité des données neuropsychologiques- La validité des symptômes et des performances »

Jeudi 08 octobre 2026 de 14h00 à 18h00
Vendredi 09 octobre 2026 de 9h00 à 13h00

Dans les locaux de la
Cour d'appel de Reims ou Maison de la vie associative de Reims

L'inscription comporte la participation à la discussion valant formation et une attestation de formation pour les deux demi-journées.

Bulletin à renvoyer avant le lundi 28 septembre 2026 par E-mail : experts-reims@cejpcar.org



« Contrôle psychométrique de la fiabilité des données neuropsychologiques- La validité des symptômes et des performances »

Jeudi 08 octobre 2026 de 14h00 à 18h00
Vendredi 09 octobre 2026 de 9h00 à 13h00

Cour d'appel de Reims ou Maison de la vie associative de Reims

Nom, prénom :

Spécialité :

Courriel :

Questions ou situations que vous souhaiteriez voir aborder :

Vous êtes membre de la Compagnie et joignez un virement de :

250 € ☐

200 € avant le 15/07/2026 ☐

Vous n'êtes pas membre de la Compagnie et joignez un virement de :

350 € ☐

300 € avant le 15/07/2026 ☐

Par virement bancaire : FR76 1470 7009 0930 7217 7319 744 – BIC CCBPFRPPMTZ